

**DEPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

SÉANCE DU 26 AVRIL 2022
Convocation du 19 avril 2022

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six avril à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Sophie PIOLE, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

Etaient absents : Louis GUERRA (pouvoir à Philippe PETIT), Michel THIEFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA), Marie-Laure DELATTRE

Monsieur Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

Délibération Mobilité 2022 (n°11-2022)

Madame le Maire propose de reconduire la prime mobilité aux acheteurs de vélos classiques et de vélos électriques habitant la commune selon les mêmes conditions que l'année dernière, à savoir le versement d'une prime de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'achat d'un vélo classique. Seuls les vélos achetés sur l'ensemble du département de la Somme dans un magasin physique sont éligibles à cette aide. La prime sera versée sur présentation d'une facture d'achat, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'un relevé d'identité bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de reconduire la prime mobilité pour l'année 2022 d'un montant de 100 € pour un vélo électrique et 50 € pour un vélo classique selon les modalités ci-dessus décrites.

Le Maire,
Maria TREFCON